BOURSES INTERCOMMUNALES



Bénéficiez d'une aide pour votre **stage ou séjour académique à l'étranger !**

Vous êtes étudiant ?

Vos parents habitent sur le territoire de Cholet Agglomération ?

Vous êtes peut-être concerné !

Cholet agglomération

BOURSES INTERCOMMUNALES

Sous certaines conditions, Cholet Agglomération attribue une bourse aux étudiants dont la famille réside sur le territoire afin de soutenir la réalisation d'un stage ou d'un séjour d'études à l'étranger :

La Bourse Intercommunale
pour Stage ou Séjour Académique à l'Étranger

Une somme de **400 €** peut être accordée aux étudiants, effectuant un stage de 8 semaines minimum à l'étranger.

Dépôt du dossier 1 mois avant le départ.

Info pratique

Le dossier est à compléter à partir d'octobre 2026 sur cholet.fr via Mon Espace Citoyen, rubrique Jeunesse – Vie étudiante.

Contact et infos

Service Enseignement Supérieur
et Formation Professionnelle
Tél : 02 44 09 25 29
service.esfp@choletagglomeration.fr

cholet.fr

Direction de la Communication - Cholet, Ville et Agglomération - Photos : Shutterstock - août 2026